

SEANCE N° 5/2017 DU 17 JUILLET 2017

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Échevin
PIRROTTE Frank, Conseiller, excusé
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère, excusée

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller, excusé

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1-1) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison relais - Démission de Madame Josette WIES, aide-éducatrice, avec effet au 15 juillet 2017.
- 1-2) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison Relais - Démission de Monsieur Andy WOLFF, aide-éducateur, avec effet au 1^{er} août 2017.
- 1-3) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison relais – Nomination d'un aide-éducateur (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée.
 - 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
 - 3) Budget extraordinaire 4/624/221313/13020 – Aménagement de la « Rue Théophile Aubart » à Bascharage – Approbation du projet et devis.
 - 4) Budget extraordinaire : Crédit supplémentaire de 4.705,10 € sous 4/532/222100/99001- Installation de modules photovoltaïques.
 - 5) Budget ordinaire : Crédit supplémentaire de 55.000 € sous 3/810/612200/99001 – Loisirs- entretien et réparations.
 - 6) Budget ordinaire – 3/810/612200/99001 – Loisirs – entretien et réparations – Travaux pour la mise en conformité de différentes aires de jeux – Approbation.
 - 7) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis dans la rue de la Chapelle à Clemency, commune de Käerjeng, au lieu-dit «Falterbaach» introduit par V2 architecture – L- 8448 Steinfort, pour le compte des conjoints OLINGER, ACHEN et RACZEK-ACHEN – Approbation provisoire.
 - 8) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « op der Strooss » introduit par Rausch & Associés – Ingénieurs-

conseils S. à r.l. – L-8838 Wahl, pour le compte de Thomas & Piron S.A. - Approbation provisoire.

- 9) Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « rue Continentale » - Approbation provisoire.
- 10) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Rue de Schouweiler », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société S.N.H.B.M. – Approbation de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la S.N.H.B.M.
- 11) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et les héritiers Niedercorn pour la vente de 3 terrains sis à Linger, au lieu-dit « In der Laach » d'une contenance totale de 70,50 ares.
- 12) Domaine public communal – Déclassement de deux parcelles, sises à Bascharage, lieu-dit « rue Pierre Schutz » section BC de Bascharage, d'une contenance de 80 centiares.
- 13) Enlèvement de déchets – Introduction d'un tarif relatif à la vente de sachets pour déchets organiques entièrement biodégradables.
- 14) Règlement relatif aux conditions d'utilisation du service «Käerjenger VeloBox» et fixation du montant de la redevance.
- 15) Environnement – Plans d'action de lutte contre le bruit – Avis du conseil communal.
- 16) Approbation du nouveau texte des statuts syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables pour les communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen, en abrégé « SIDOR ».
- 17) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Tramways Intercommunaux dans le Canton d'Esch (T.I.C.E.).
- 18) Office Social Käerjeng – Approbation du bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 2015.
- 19) Budget ordinaire 2017 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2017.
- 20) Personnel communal - Service technique: Création de deux postes pour travailleurs handicapés dans la carrière de l'ouvrier (Laufbahn A – Arbeiter) à tâche complète pour les besoins du service technique communal.
- 21) Associations locales – Statuts du club de quilles « Alle Nèng Bascharage » - pris connaissance.
- 22) Club Senior Prënzebiërg – Convention 2017 conclue entre le Ministère de la Famille, les administrations communales de Käerjeng, Differdange, Sanem et Pétange et l'organisme gestionnaire « Aides pour personnes âgées Prënzebiërg asbl » - Approbation.
- 23) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 24) Questions et réponses.

Point 1-1) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison relais - Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 1-2) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison Relais - Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 1-3) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison relais – Nomination d'un aide-éducateur (m/f).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le syndicat intercommunal PRO-SUD a signé une déclaration d'intention dans le but d'établir un commun concept culturel pour les communes du sud. D'un côté, les communes du sud émettent leur souhait de coopérer plus étroitement dans ce domaine. D'autre part, la déclaration d'intention est en lien direct avec la candidature de la ville d'Esch-sur-Alzette comme « Capitale européenne de la culture 2022 ». Bien que le conseil communal ne prenne que connaissance de la signature de la déclaration d'intention, il faut qu'il se rende compte que cela implique évidemment une participation financière dans le futur.

L'exposition sur la Première Guerre mondiale a su accueillir quelque 13.000 visiteurs. La commune de Clervaux organisera en 2018 une exposition sur la même thématique et paye à la commune de Käerjeng 15.000 € pour divers objets d'exposition. Le Cercle Culturel Claus Cito présentera le décompte de l'exposition au collège des bourgmestre et échevins pour le 1^{er} septembre. La Commune, de son côté, introduira le décompte final au ministère de la Culture le 1^{er} octobre au plus tard.

L'inauguration du « Käerjenger Treff » est fixée au 19 septembre prochain. Dans ce cadre, la Commune organise un programme de diverses manifestations culturelles, s'étalant sur deux semaines.

Point 3) Budget extraordinaire 4/624/221313/13020 – Aménagement de la « Rue Théophile Aubart » à Bascharage – Approbation du projet et devis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : durant les dernières six années, la commune de Käerjeng a investi plus de 20 millions d'euros dans ses infrastructures routières. Nous souhaitons suivre cette politique de manière conséquente en vous proposant de procéder au réaménagement de la « Rue Théophile Aubart » en 2018.

Madame Loredana CASASANTA (Bureau Schroeder & Associés) : le projet s'étend sur une longueur de quelque 420 mètres. La largeur de la voie carrossable est limitée à 4,50 mètres avec l'aménagement d'une bande stationnement, alternativement des deux côtés de la chaussée.

Toutes les infrastructures souterraines vont être renouvelées, canalisation, conduite d'eau avec raccordements individuels, éclairage public, électricité, poste et Eltrona.

Le coût des travaux s'élève à 2.450.000 € TTC. Le démarrage du chantier est prévu par début 2018.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : est-ce que des mesures seront prises pour éviter que cette rue ne serve de raccourci ?

Monsieur Adrien STOLWIJK (Bureau Schroeder & Associés) : il s'agit tout d'abord d'une zone 30 km/h, d'autre part, la voie carrossable est resserrée par des bandes de stationnements, ce qui rend le croisement des véhicules plus difficile. Nous avons renoncé à la mise en place de ralentisseurs pour éviter toute nuisance sonore aux riverains.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : est-ce que la « Rue Michel Klein » fait également partie du projet ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : il y deux ans, les réseaux souterrains de la « Rue Michel Klein » ont été renouvelés dans le cadre du projet « Käerjengoes Internet ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : même vaut également pour la « Rue Jean-Nicolas Schumacher ».

Conseiller Jos THILL (LSAP) : est-ce que le cours de la canalisation descend vers Pétange.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il n'y aura aucun changement à ce niveau, la canalisation débouche comme toujours dans la station d'épuration de Pétange.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : pourquoi renonce-t-on à la mise en place d'une double canalisation, séparant les eaux de surfaces des eaux usées ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : le bénéfice d'une telle mesure ne justifierait pas le surplus d'investissement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : notre règlement des bâtisses prévoit cependant la mise en place d'une canalisation séparée, alors que les eaux usées et de surface se déversent dans une canalisation d'eau mixte.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : la durée de vie d'une maison d'habitation dépasse largement celle d'une chaussée. Comme toutes les maisons disposent actuellement d'un raccordement mixte, une canalisation séparée peu utilisée serait soumise à

un vieillissement prématuré. Dans le cas d'une construction nouvelle, nous exigeons la mise en place d'un double système pour introduire ce système à moyen et à long terme.

Approbation unanime.

Point 4) Budget extraordinaire : Crédit supplémentaire de 4.705,10 € sous 4/532/222100/99001- Installation de modules photovoltaïques.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : les éléments photovoltaïques, installés sur le toit du « Käerjenger Treff » n'ont pas dépassé le devis initial. Par contre, la législation a changé en ce qui concerne le raccordement au transformateur. Des travaux supplémentaires s'imposent qui s'élèvent finalement à 4.705,10 €.

Approbation unanime.

Point 5) Budget ordinaire : Crédit supplémentaire de 55.000 € sous 3/810/612200/99001 – Loisirs- entretien et réparations.

Point 6) Budget ordinaire – 3/810/612200/99001 – Loisirs – entretien et réparations – Travaux pour la mise en conformité de différentes aires de jeux – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : suite aux discussions menées durant les dernières années au conseil communal, le collège des bourgmestre et échevins a pris la décision à procéder à la certification « Sëcher Spillplazen » de ses aires de jeux. Le bureau de contrôle LUXCONTROL a été chargé de l'inventaire des aires de jeux, d'après le rapport final, la Commune devra investir quelque 55.000 € pour obtenir la certification.

Je profite de l'occasion pour vous informer que nous allons mettre en place un « Service des Parcs ». Tenant compte du nombre des places et aires dans notre Commune et sachant que deux autres d'envergure vont suivre à Hautcharage et à Bascharage, nous ne pourrons éviter à engager le personnel nécessaire pour l'entretien de nos multiples espaces de récréation.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : lors du réaménagement de l'aire de jeux à Linger, l'année dernière, nous avons pris la décision de procéder à un inventaire détaillé de nos 23 aires de jeux. La mission a été confiée au bureau Luxcontrol.

D'après son rapport final, seulement 4 des 23 aires de jeux reçoivent directement la certification. Les normes à respecter deviennent de plus en plus strictes, beaucoup de manèges, conformes au moment de leur acquisition, ne le sont plus aujourd'hui. Durant la période hivernale, nous avons procédé aux travaux qui s'imposent, soit par notre personnel, soit par celui du Pro-Actif. Dans certains cas, nous avons dû recourir à des entreprises externes.

La signalisation des aires de jeux va également être uniformisée.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous avons pris à coeur la critique des dernières années et sérieusement abordé cette thématique. Une part des travaux a su être réalisée et

financée par le crédit inscrit au budget, pour le restant nous sollicitons le conseil communal à donner son aval pour un montant supplémentaire de 55.000 €.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : quel est le montant des honoraires à payer au bureau de conseil ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : les honoraires varieront entre 3.000 et 4.000 €.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : je suis tout d'abord surpris par le nombre important d'aires de jeux situées dans notre Commune. D'après le rapport final, je constate que certaines places de jeux sont plutôt dans un mauvais état. Quand est-ce que les travaux seront achevés ?

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : une partie des travaux ne pourra se faire que durant la période hivernale pour ne pas devoir fermer les aires au moment où les enfants peuvent encore les profiter.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : nous soutenons ce projet puisque beaucoup d'aires de jeux se trouvent dans un mauvais état. Je vous prie également de bien réfléchir quels types de manèges vont être érigés sur quelles aires de jeux. On rencontre de plus en plus de manèges en acier qui ne sont guère appréciés par les enfants. Nous serions même d'accord pour valider un crédit plus important pour garantir une plus grande créativité dans le choix des manèges. Finalement, je vous prie également de penser à la mise en place de bancs et de poubelles.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : à Hautcharage, l'aire de jeux le long de la piste cyclable n'est pas sécurisée par une palissade.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : nous allons prendre les mesures de sécurité appropriées aux endroits pouvant représenter un danger.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il nous semble éviter que chaque aire de jeux soit équipée par des bancs et poubelles. D'ailleurs, dans le cadre du projet « 50 Bänken fir Käerjeng », plusieurs bancs ont été rajoutés aux aires de jeux.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : je fais remarquer que l'aire de jeux de Clemency manque d'installations sanitaires publiques, surtout à l'occasion des manifestations de nos sociétés locales.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il existe une toilette publique, laquelle a cependant dû être fermée pour cause de vandalisme. Dès sa remise en état, elle sera de nouveau

ouverte au public, l'entretien de l'installation est assuré par le futur gérant du « Café de la Gare »

Point 5 : Approbation unanime.

Point 6 : Approbation unanime.

Point 7) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis dans la rue de la Chapelle à Clemency, commune de Käerjeng, au lieu-dit «Falterbaach» introduit par V2 architecture – L- 8448 Steinfort, pour le compte des consorts OLINGER, ACHEN et RACZEK-ACHEN – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le premier projet concerne la localité de Clemency, plus précisément la « Rue de la Chapelle ». Madame Carole Juttel vous expose le dossier.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : le projet prévoit la construction de 7 maisons unifamiliales à 2 étages. Le dossier entrainé en procédure au mois de mars et n'a pas connu de réclamation. L'avis ministériel du 27 avril relevait certains points et le dossier a été adapté.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : les terrains ont une pente assez prononcée, n'est-ce pas problématique pour le raccordement à la canalisation ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : la pente n'est telle qu'un raccordement puisse causer un problème.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : est-ce qu'il sera toujours possible d'accéder de la rue vers la « Falterbaach » ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : une servitude garantit l'accès, afin que la Commune et les services de la Gestion de l'Eau puissent faire leur contrôle.

Approbation unanime.

Point 8) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « op der Strooss » introduit par Rausch & Associés – Ingénieurs-conseils S. à r.l. – L-8838 Wahl, pour le compte de Thomas & Piron S.A. - Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ce projet concerne un terrain situé dans l' « Avenue de Luxembourg », adjacent au commissariat de police.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : le projet prévoit la construction de 20 maisons unifamiliales, trois le long de l' « Avenue de Luxembourg », les 7 autres dans la nouvelle rue à aménager. Un chemin piétonnier reliera le nouveau quartier avec la « Cité Kauligwies ».

Le projet entrant en procédure au mois de mars. D'après l'avis ministériel, le projet est conforme, quelques modifications ont été faites dans la partie écrite.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : comme il s'agit d'une petite rue sans issue, le camion pour l'enlèvement des ordures devra faire marche arrière. Qu'en est-il du service hivernal ?

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : la neige pourra être directement évacuée par le bassin de rétention des eaux pluviales.

Approbaton unanime.

Point 9) Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « rue Continentale » - Approbaton provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : une modification mineure est à apporter au projet d'aménagement particulier « Rue de la Continentale ».

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : seulement avec la loi dite « Omnibus », il est devenu possible de procéder à une modification ponctuelle d'un projet d'aménagement particulier. Il s'agit d'une petite erreur, en effet l'architecte avait défini l'angle d'inclinaison des toitures en pourcentage au lieu de grade.

Approbaton unanime.

Point 10) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Hautcharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Rue de Schouweiler », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société S.N.H.B.M. – Approbaton de la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la S.N.H.B.M.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : dans le cadre du projet pour la construction de logements à coût modéré sur le site de l'ancien terrain de football à Hautcharage, le collège des bourgmestre et échevins a conclu avec la S.N.H.B.M. une convention d'exécution du projet. Une réunion d'information publique est prévue pour le mois de septembre.

Echevin Richard STURM (CSV) : la procédure administrative touche à sa fin. La présente convention règle les modalités d'exécution des infrastructures. Un point nous tient spécialement à cœur, en ce que, à part que les critères sociaux appliqués, il a été retenu que

les citoyens de notre Commune jouissent d'un droit de préférence pour l'attribution d'un logement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : nous espérons connaître le nombre de logements mis en location, jusqu'à présent on ne parlait que de vente, alors que nous nous sommes mis d'accord qu'une partie des logements serait destinée à la location.

À part les conditions générales d'attribution, nous sommes d'avis que celles-ci devraient être plus détaillées en mettant plus d'accent sur les critères sociaux.

A l'article 16 semble manquer une partie de la phrase.

Echevin Richard STURM (CSV) : en effet, une partie de la phrase a erronément été supprimée au moment de l'ajoute exigée par le collègue échevinal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la S.N.H.B.M. s'est formellement engagée pour la mise en location d'une résidence entière. En ce qui concerne le manque d'un membre de phrase sous l'article 16, je partage la remarque du conseiller Yves Cruchten et propose de retirer la convention de l'ordre du jour pour la faire adapter en conséquence

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : en cas de vente d'une unité de logement, est-ce que les futurs propriétaires peuvent le faire sur le marché libre ou est-ce que le logement retombe automatiquement dans les mains de la S.N.H.B.M ?

Echevin Richard STURM (CSV) : ce point a déjà été défini dans une convention datant de septembre 2013. La S.N.H.B.M. dispose d'un droit de préemption de 25 années.

Au vu d'une erreur matérielle dans le texte, la convention est retirée de l'ordre du jour.

Point 11) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collègue des bourgmestre et échevins et les héritiers Niedercorn pour la vente de 3 terrains sis à Linger, au lieu-dit « In der Laach » d'une contenance totale de 70,50 ares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : pour la première fois, la Commune fait valoir son droit de préemption pour l'acquisition de terrains. En effet, nous proposons d'acquérir des consorts Niedercorn trois terrains, d'une surface totale de 70,50 ares au prix de 30.000 €. Les trois parcelles sont adjacentes au périmètre d'agglomération de Linger et peuvent nous servir lors de la future liaison cyclable reliant Linger avec le « Schack ».

Approbation unanime.

Point 12) Domaine public communal – Déclassement de deux parcelles, sises à Bascharage, lieu-dit « rue Pierre Schutz » section BC de Bascharage, d'une contenance de 80 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ces deux parcelles d'une contenance de 80 centiares devraient faire partie d'une transaction immobilière dans le cadre d'un projet de construction. Le prix de vente serait de 25.000 € l'are.

Approbation unanime.

Point 13) Enlèvement de déchets – Introduction d'un tarif relatif à la vente de sachets pour déchets organiques entièrement biodégradables.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins propose l'introduction d'un tarif de 3 € pour la vente de sachets pour déchets organiques entièrement biodégradables.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : cette action base sur une initiative du syndicat intercommunal Minett-Kompost. Nous constatons avec satisfaction que de plus en plus de citoyens mettent au rebut, à part les déchets verts, les déchets alimentaires dans les poubelles vertes. Cette attitude mérite d'être saluée, mais comme une majorité des gens veulent garder leur poubelle propre, ils utilisent trop souvent des sacs en plastique, qui par après doivent être triés à la main au centre de compostage. Il existe cependant dans le commerce des sachets biodégradables.

Le syndicat Minett-Kompost, voulant sensibiliser les citoyens des communes syndiquées, à faire usage de ces sachets, les achètent en grande quantité et propose de les mettre à disposition des citoyens pour un prix unitaire. Il est donc proposé à vendre un rouleau de 25 sachets biodégradables au prix de 3 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : quel est le volume de ces sachets ?

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : le volume répond aux celui des poubelles de cuisine ordinaires.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : ne devrait-on pas également offrir de grands sacs biodégradables pour les déchets verts ?

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : avant la fusion, l'ancienne commune de Clemency mettait ce genre de sac à disposition de ses citoyens. Je ne peux que vous le déconseiller, la structure de ce genre de sac n'est pas assez résistante, de sorte que les déchets s'épandent sur le trottoir.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : que des sacs en plastique soient jetés dans la poubelle verte ne se fait pas forcément de mauvaise foi, pas mal de gens confondent les sacs écologiques avec les sacs biodégradables. Je veux également souligner que notre population est

très disciplinée en comparaison avec d'autres communes. Les statistiques du Minett-Kompost démontrent que le pourcentage des déchets non biodégradables est assez minime.

Approbation unanime.

Point 14) Règlement relatif aux conditions d'utilisation du service «Käerjenger VeloBox» et fixation du montant de la redevance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : sous ce point il s'agit de fixer les conditions pour profiter du nouveau service « Käerjenger Vëlosbox ».

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : la commune de Käerjeng investit depuis longtemps dans les chemins piétonniers et pistes cyclables sécurisés. Surtout en tant que commune membre du « Pacte Climat » nous mettons tout en oeuvre pour faire avancer la mobilité douce. Tout au début, nous voulions, comme d'autres communes, offrir un service de location de vélos, mais la densité de nos localités n'est pas idéale.

Comme beaucoup de citoyens disposent de vélos de qualité, qu'ils ne veulent pas déposer sans surveillance, nous avons pris la décision de mettre en place des cages à vélo. Les premières ont été installées au complexe scolaire et sportif « Op Acker » (centrale de cogénération et hall sportif). D'autres sont prévues au centre sportif « Um Dribbel », à l'école de musique et au complexe scolaire à Clemency. D'autres pourront suivre selon les besoins.

Au commencement de l'automne, les CFL vont mettre en place une « M-Box » à la halte de Bascharage. Celle-ci fonctionnera avec la « Mobilitéits-Kaart » des CFL, un système qui ne convient pas pour nous.

Dans notre règlement, nous expliquons tout d'abord que le terme de vélos englobe les bicyclettes, pédélec, trottinettes, skateboards et similaires, « Käerjenger VëlosBadge » et « Käerjenger VëosBox ».

La « Käerjenger VëosBox » est définie comme un emplacement fermé, équipé d'une porte sécurisée, ouvrable avec le « Käerjenger VëlosBadge ». Ce badge peut être obtenu auprès de l'administration communale sous l'acceptation des conditions générales et contre le paiement d'une redevance de 5 €. Les mineurs peuvent profiter évidemment du même service sur engagement de leur tuteur légal. Chaque utilisateur doit disposer d'une police d'assurance à responsabilité civile.

Le badge est strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédé à un tiers, il donne droit au stationnement d'un seul « vélo » dans une des stations du « service » pour une période maximale de 24 heures consécutives. Autrement, la Commune pourra enlever le « vélo » de la station. Après un temps de garde de 30 jours sans que le propriétaire d'un « vélo » enlevé se soit manifesté, la Commune pourra disposer du « vélo » non réclamé. Tout « vélo » doit être sécurisé en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation. La responsabilité de la Commune ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration. Les mouvements au sein de la « Käerjenger VëosBox » sont enregistrés sur vidéo avec autorisation de la Commission nationale pour la protection des données et peuvent le cas échéant être utilisés pour visualiser et analyser des actes de malveillance, de vandalisme.

La commune de Käerjeng se réserve le droit de refuser ou de désactiver l'accès à la «Käerjenger VëosBox » en cas de manquement aux conditions générales d'utilisation.

Nous prions le conseil communal à donner son aval au présent règlement, y compris l'introduction d'une redevance de 5 € pour le « Käerjenger VëlosBadge ».

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : nous soutenons pleinement l'introduction de ce service, mais vous prions d'appliquer les dispositions en relation avec la confiscation des vélos avec tact et doigté.

Finalement, je me demande si l'introduction de ce système est vraiment nécessaire. Quelle est la plus-value par rapport à des emplacements ordinaires pour vélos ? Quel est le coût d'une « VëlosBox » ?

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : malheureusement beaucoup de citoyens étaient déjà victimes d'actes de vandalisme. Le prix d'une « VëlosBox » est de 40.000 €. En ce qui concerne la confiscation, nous avons copié sur le règlement de la « M-Box » du CFL.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : pour convaincre les gens à se déplacer en vélos, il faut leur offrir des chemins sécurisés et des places de stationnement adéquates. Il faut suivre le développement de la « Käerjenger VëlosBox » et, en cas de besoin, réagir à la demande.

Approbaton unanime.

Point 15) Environnement – Plans d'action de lutte contre le bruit – Avis du conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le 26 janvier, le ministère de l'Environnement a lancé une enquête publique relative aux projets de plans d'action contre le bruit. Notre Commune est concernée par le volet des grands axes routiers. Aucune observation concernant le projet n'a été adressée au collège des bourgmestre et échevins dans le délai légal de deux mois. Comme plusieurs communes du sud ont dressé un avis commun, nous voulons nous joindre à cette prise de position. Notre Commune est principalement confrontée avec la problématique du délestage du centre de Bascharage du trafic important de voitures et de poids lourds, rendant la réalisation du contournement absolument prioritaire.

Approbaton unanime.

Point 16) Approbaton du nouveau texte des statuts syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables pour les communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen, en abrégé « SIDOR ».

Echevin Richard STURM (CSV) : le syndicat avait introduit en 2009 une première version au ministère de l'Intérieur pour se rendre conforme à la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats intercommunaux. Une réponse est parvenue au syndicat en 2013

avec prière de nous également rendre conforme à la loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets.

Approbation unanime.

Point 17) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Tramways Intercommunaux dans le Canton d'Esch (T.I.C.E.).

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le syndicat T.I.C.E. a également adapté ses statuts. Les principales modifications concernent la composition du comité, dans la mesure où l'on compte le nombre de délégués à raison d'un délégué par tranche entière de 3,5% de la population de résidence communale, de sorte que la commune de Käerjeng ne disposera plus de 2 délégués, mais d'un seul.

En ce qui concerne le patrimoine existant, l'idée est de garder tous les biens immobiliers aux Communes qui sont déjà membre d'un syndicat et afin de permettre financièrement à une nouvelle Commune de devenir membre, l'idée est de proposer que la nouvelle commune-membre devienne seulement propriétaire des biens immobiliers qui sont acquis à partir de la date où la nouvelle Commune est devenue membre.

Approbation unanime.

Point 18) Office Social Käerjeng – Approbation du bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 2015.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le bilan et comptes de profits et pertes 2015 a été adopté par le conseil d'administration de l'office social, réuni en sa séance du 29 juin 2017.

Approbation unanime.

Point 19) Budget ordinaire 2017 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2017.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : généralement, nous avons accordé les subsides en deux tranches. Cependant, pour ne pas risquer un retard relatif à la liquidation des subsides au profit des associations sportives, nous vous soumettons aujourd'hui le relevé complet.

Club / Société / Association / Fondation	Crédit	EURO
Amicale Altersheem Nidderkuer		100,00 €
Amiperas Bascharage		750,00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement Primaire de Clemency		375,00 €
Croix-Rouge (section locale Bascharage)		375,00 €
Croix-Rouge (section locale Clemency)		375,00 €

Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng		375,00 €
Foyer de la Femme Kéinzig-Féngg		375,00 €
Käerjeng A.s.b.l. Foyer du Jour Kaweechelchen		750,00 €
Käerjeng hëlleft a.s.b.l.		750,00 €
Nouvelle PNP - Fir d'Kanner an Lataïnamerika A.s.b.l.		750,00 €
O.G.B.L. Hautcharage-Clemency-Fingig		125,00 €
Œuvres Paroissiales, Bascharage		250,00 €
Œuvres Paroissiales, Clemency		250,00 €
Paerds an Trakterfrenn		375,00 €
Solidarité Afrique.lu		375,00 €
Union Commerciale et Artisanale de Bascharage		750,00 €
TOTAL art.. 3/192/648110/99001 :	7 500,00 €	7 100,00 €

Féngger Jugend A.s.b.l.		375,00 €
Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng (colonie, 21 enfants) x 25.-€		525,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage		750,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (colonie, 39 enfants) x 25.-€		975,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (Subside pour travail "Jeunes")		250,00 €
TOTAL art. 3/253/648110/99001	3 200,00 €	2 875,00 €

Féd. des corps de Sapeurs-pompiers de la Région SUD		250,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage		750,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage (Subside pour travail "Jeunes")		250,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Clemency		750,00 €
Service d'Incendie et de Sauvetage Clemency (Subside pour travail "Jeunes")		250,00 €
TOTAL Art. 3/0320/648110/99001	2 500,00 €	2 250,00 €

Entente des Sociétés de Clemency-Fingig		750,00 €
Entente des Sociétés de Hautcharage		750,00 €
ORT Sud a.s.b.l. Office Régional du Tourisme Sud		11 638,28 €
Syndicat d'Initiative de la Commune de Bascharage		8 600,00 €
TOTAL art. 3/430/648110/99001	22 000,00 €	21 738,28 €

Amis de la Fleur - Bascharage		500,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngg		500,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngg (Village Fleuri)		500,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjéng		500,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjéng - Bge-Hge-Lgr (Village Fleuri - Bascharage)		1 500,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjéng 50e Anniversaire		1 250,00 €
L.N.V.L. Letzebuerger Natur a Vulleschutzliga (Kéinzig-Féngg-Grass)		500,00 €
Naturfrënn Käerjeng		500,00 €
TOTAL art. 3/542/648110/99001	5 000,00 €	5 750,00 €

Amicale des Marcheurs Bascharage		675,00 €
----------------------------------	--	----------

BBC Bascharage Hedgehogs		8 247,75 €
D.T. Féngig A.s.b.l.		2 761,50 €
D.T. Nidderkäerjeng		5 137,50 €
D.T. Nidderkäerjeng Intercup 2017		700,00 €
DT "AVENIR" Hautcharage		1 251,75 €
DT Entre Nous Lénger a.s.b.l.		3 677,25 €
F.C.Etoile Sportive Clemency		5 863,50 €
Fëscherclub "Grondel" Hautcharage		675,00 €
Fitness Club Bascharage		1 750,00 €
Fraizaitsportclub Këntzeg		1 150,00 €
Fun Divers Bascharage		525,00 €
Handball Käerjeng		6 765,50 €
Handball Käerjeng CHA Cup 2017		1 650,00 €
K.C. Emmer um Dill 2001		456,00 €
K.C. Fiissercher um Dill Htch		555,00 €
Karaté Club Bascharage		2 855,00 €
Kelefrenn – Uewerkaerjeng		753,00 €
LASEP Bascharage		4 732,50 €
LASEP Clemency		2 501,00 €
LENGER TRAPPER		675,00 €
Sportfëscher Bascharage		675,00 €
Tennis Club Bascharage		600,00 €
Tennis Club Kéinzeg-Féngeg		1 128,00 €
UN Käerjéng '97		15 386,75 €
TOTAL art. 3/0825/648110/99001	88 000,00 €	71 147,00 €

Ass. des Ecoles de Musique du Grand-Duché de Luxembourg		1 250,00 €
Collèges des Direct. et Chargés de direction		75,00 €
TOTAL Art..3/836/648110/99001	1 450,00 €	1 325,00 €

Cercle Culturel Claus Cito		750,00 €
Cercle Culturel Claus Cito "Travail Jeunes"		250,00 €
Chorale Sängerbond Lénger		375,00 €
Chorale Ste Cécile - Bascharage		750,00 €
Chorale Ste Cécile Clemency		750,00 €
Chorale Ste Cécile Fingig		750,00 €
Chorale Ste-Cecile - Hautcharage		750,00 €
Ensemble vocal Vivace		750,00 €
FOTOSFRËNN KÄERJENG		375,00 €
Harmonie Clemency		3 000,00 €
Harmonie Clemency (65 uniformes) x 30.- €		1 950,00 €
Harmonie Clemency (Subside pour travail "Jeunes"), 16 x 25.-€		400,00 €
Harmonie Hautcharage		3 000,00 €
Harmonie Hautcharage (71 uniformes) x 30.-€		2 130,00 €

Harmonie Hautcharage (Subside pour travail "Jeunes"), 25 x 25.-€		575,00 €
Harmonie Municipale Bascharage		4 250,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (53 uniformes x 30.-€)		1 590,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (Subside pour travail "Jeunes"), 11 x 25.-€		275,00 €
Käerjenger – Theater		375,00 €
KKG Käerjenger Karneval Gesellschaft a.s.b.l.		375,00 €
TOTAL art. 3/839/648110/99001	22 000,00 €	23 420,00 €

Approbation unanime.

Point 20) Personnel communal - Service technique: Création de deux postes pour travailleurs handicapés dans la carrière de l'ouvrier (Laufbahn A – Arbeiter) à tâche complète pour les besoins du service technique communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins propose de créer deux nouveaux postes. La législation prévoit que les Communes réservent 5 % de leurs postes de travail au profit des personnes handicapées. Notre taux actuel est de 2,5 %, avec ces deux vacances de poste, le taux augmente à 3,5 %.

Approbation unanime.

Point 21) Associations locales – Statuts du club de quilles « Alle Nêng Bascharage » - pris connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le conseil communal prend connaissance des statuts du club de quilles « Alle Nêng Bascharage ».

Point 22) Club Senior Prënzebiërg – Convention 2017 conclue entre le Ministère de la Famille, les administrations communales de Käerjeng, Differdange, Sanem et Pétange et l'organisme gestionnaire « Aides pour personnes âgées Prënzebiërg asbl » - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : comme chaque année, le conseil communal est appelé à approuver la prédite convention.

Approbation unanime.

Point 23) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il incombe au conseil communal de confirmer deux règlements temporaires de circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbation unanime.

Point 24) Questions et réponses.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : nous venons d'arrêter le bilan et comptes de profits et pertes 2015 de l'office social, qu'en est-il des comptes 2015 de la Commune ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le contrôle de la comptabilité des communes a formulé une seule remarque, laquelle figure d'ailleurs dans les rapports de plusieurs communes. A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore finalisé notre prise de position. Comme il s'agit d'éventuelles incohérences relatives à l'emploi d'une personne, nous ne souhaitons pas en discuter en public.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Lors du montage d'une maison préfabriquée à Clemency, le trafic routier a été réglé par des feux tricolores. Ces derniers ont cependant dû être enlevés à 16 heures, un élément qui n'a pas favorisé l'avancement du chantier. Ne pourrait-on pas, au futur, modifier le règlement temporaire de la circulation dans le sens que les travaux puissent continuer au-delà de 16 heures ?

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : comme il s'agit d'une chaussée tombant sous la compétence de l'État et pour assurer le flux du trafic, la législation ne permette les chantiers qu'entre 9h00 et 16h00.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : à la sortie de Hautcharage, en direction de Hivange, un passage pour piéton a été supprimé alors qu'un chemin piétonnier croise la chaussée.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : l'Administration des Ponts et Chaussée nous a malheureusement forcés à enlever ce passage pour piétons.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : sur l'aire de jeux à Hautcharage, la pelouse est trop haute.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : il a été retenu avec le service compétent que les pelouses des aires de jeux seraient à tondre plus souvent. Je vais me renseigner auprès du service de jardinage.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : alors que la nouvelle piste cyclable entre Hautcharage et Schouweiler est ouverte, de plus en plus d'automobilistes l'empruntent comme raccourci.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il manque encore un dispositif de barrage, il sera mis en place sous peu.

Fin de la séance : 16.15 heures